

Nous, Vaudois : « Y en n'a point comme nous » !

J'ai commencé la politique en 1999, à la Constituante. Les finances cantonales étaient au plus mal, l'endettement maximal, les partis politiques se volaient dans les plumes, sans réussir à trouver de compromis constructif, les manifestations se succédaient, on peinait à voir le bout du tunnel.

La nouvelle Constitution date du 14 avril 2003 ; une nouvelle génération de politiciens est entrée en jeu ; ils ont appris à se parler, des solutions consensuelles ont été ficelées, les progrès sociaux ont pu se développer, les services publics se renforcer, la dette se réduire fortement, des conditions favorables aux entreprises maintenues. Le peuple a largement accepté la réforme fiscale vaudoise des entreprises RIE III, car elle apportait aussi des compensations sociales. Ce ne fut pas le cas au niveau fédéral : cette réforme, par trop déséquilibrée, a été sèchement refusée par la population.

« Y en a point comme nous ! » s'applique donc au peuple vaudois ; il a su, ces deux dernières décennies, assurer un équilibre de ses autorités cantonales et dans la répartition des tâches entre communes et canton, pour se garantir ainsi un vrai progrès social au service de toute la population. Un fort réseau de transports publics, une augmentation importante des structures d'accueil des enfants, une prise en charge modulée entre CMS et EMS pour les personnes âgées, un service de santé avec des hôpitaux régionaux performants, un système de formation professionnel et de hautes écoles de grande qualité sont le résultat de ce large consensus politique pour le bien du plus grand nombre.

Un coup d'œil à la politique fédérale et à ses blocages met en évidence les méfaits d'un système dans lequel Parlement et Gouvernement deviennent arrogants, par supériorité numérique ; ils ne tiennent plus compte des minorités. La tentation de passer en force prend le dessus. La population devient le dindon de la farce, les référendums se suivent, plus rien n'avance...

J'appelle de mes vœux la poursuite de ce « compromis dynamique », formule d'équilibre si bénéfique au canton, lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Josiane Aubert, ancienne conseillère nationale